

A.P.P.O.

Association pour la Promotion des Protéagineux et des Oléagineux

Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège

Passage des Déportés, 2

5030 GEMBLoux

Tél/Fax : 081/62.21.37 - e-mail : appo.gembloux@uliege.be - www.appo.be

Gembloux, 19 Mars 2019

Le régulateur de croissance en colza d'hiver au printemps 2019 : en fonction de la variété, de la densité et de la disponibilité en azote

Le régulateur de croissance, un traitement non obligatoire en colza d'hiver

La lutte contre la verse ne doit pas être considérée comme un traitement systématique en colza. Lors du semis en fin d'été, choisir une **variété résistante à la verse** permet déjà de faire des économies au printemps suivant, car elle ne nécessite **pas de traitement régulateur au printemps**.

Par contre, la lutte contre la verse est **obligatoire** dans le cas de **variétés sensibles à la verse**. Le traitement d'un régulateur et le coût du passage sont donc comptabilisés. Parmi les variétés sensibles à la verse, on trouvait beaucoup d'hybrides restaurés mais l'évolution génétique nous amène aujourd'hui des hybrides nettement moins sensibles à la verse. Les premières variétés hybrides étaient très sensibles à la verse mais ne sont plus commercialisées aujourd'hui.

Pour les variétés disponibles lors des semis 2018, le tableau suivant reprend le comportement des variétés vis-à-vis de la verse. Les conditions climatiques de l'année varient d'une année à l'autre. Ainsi, les années 2009 et 2014 ont été marquées par de la verse en colza, provoquée par d'importantes rafales de vent accompagnées de pluies (orages) en mai et juin. Les autres années ont connu peu de verse (dégâts d'orage localisé en 2017). Parmi les variétés les plus récentes, ANGELICO est considérée comme sensible à la verse. Des variétés telles que ALABAMA, ARCHITECT, DK EXOTTER, DK EXPANSION, ES GAELIS, ES MAMBO, HERTZ, INV1010, MEMORI CS, TREZZOR et les nouvelles variétés à confirmer (DK EXTIME) présentent une faible sensibilité à la verse, même en conditions météo difficiles.

Sensibilité à la verse des variétés commercialisées en Belgique, en 2018-2019 :

Variétés	Très peu sensibles	Peu sensibles	Assez sensibles	Sensibles
HR	ALABAMA ARCHITECT DK EXOTTER DK EXPANSION DK EXTIME (NEW) ES GAELIS HERTZ INV1010 MEMORI CS TREZZOR	ACAPULCO ANNAPOLIS ARKANSAS (NEW) DALTON DARIOT DK EXALTE DK EXCELLIUM DK EXCEPTION DK EXCLAMATION DK EXECTO (NEW) DK EXENTIEL DK EXLIBRIS DK EXPLICIT ES VITO (NEW) HALYN RGT JAKUZZI	DIFFUSION Anciennement : EXOCET FLASH	ANGELICO (NEW)
Lignées	ES ALICIA ES MAMBO			-

Pour lutter contre la verse, on utilise un régulateur de croissance au printemps en tenant compte de la variété, de la densité et de la fumure azotée.

Liste complète des régulateurs de croissance agréés en colza en Belgique :

(Mise à jour : APPO - Mars 2019)

Source officielle : www.fytoweb.be

Matières actives et concentration	Nom du produit	N°agrément	Dose/ha	Firmes	Formulation	ZT (*) acte d'agrément	DAR (**)	Nb max/cult
Chlorure de mépiquat 210 g/l + metconazole 30 g/l	CARYX	10182P/B	1,4 l/ha ou 0,7 l/ha	BASF	SL	5 m	80 j.	1,4 l/ha
Le tébuconazole (125 g s.a./ha, soit 0,5 l/ha produit) (a) est agréé en combinaison avec 144 g éthéphon/ha, soit 0,3 l/ha produit (b) :								
Tébuconazole 250 g/l (a)	TEBUCO 250	1178P/P	0,5 l	SORALYS	EC	1 m	-	1
	TEBUPHYT	1055P/P	0,5 l	PHYTOSYSTEM	EC	1 m	-	1
	TEBUSIP	9766P/B	0,5 l	PROTEX	EC	1 m	-	1
Ethéphon 480 g/l (b)	ARVEST	7064P/B	0,3 l	(BAYER)	SL	1 m	-	-
	CERAFON (31/12/19 !)	9386P/B	0,3 l	(HERMOO)	SL	1 m	-	-
	ETHEFON 480	1040P/P	0,3 l	Q-CHEM	SL	1 m	-	-
	ETHEPHON CLASSIC	9202P/B	0,3 l	BAYER	SL	1 m	-	-
	ETHEPRO	7775P/B	0,3 l	PROTEX	SL	1 m	-	-
	FLORDIMEX 480	8678P/B	0,3 l	CWB-CHEMIE	SL	1 m	-	-
Metconazole 60 g/l	CARAMBA	8883P/B	1,2 l	BASF	SL	10 m	56 j.	2 (d)
	PLEXEO 60	10724P/B	1,2 l	GLOBACHEM	SL	10 m	56 j.	2 (d)
	SIRENA	10420P/B	1,2 l	PROTEX	SL	10 m	56 j.	2 (d)
Metconazole 90 g/l	SIMVERIS (New)	10817P/B	0,8 l	BASF	EC	5 m	56 j.	2 (d)
Trinexapac-ethyl 250 g/l (c)	MODDUS (c)	9201P/B	1,2 l	SYNGENTA	EC	1 m	-	1
	NEXT (New)	10784P/B	1,2 l	SHARDA	EC	1 m	-	1
	SCITEC	9768P/B	1,2 l	SYNGENTA	EC	1 m	-	1
Chlorure de mépiquat 305 g/l + éthéphon 155 g/l	TERPAL	9286P/B	3 l	BASF	SL	1 m	-	1

(b) : Parmi les produits à base d'éthéphon, il s'agit de la dernière année d'utilisation du CERAFON.

(c) : En pratique, le MODDUS n'est pas utilisé à 1,2 l/ha ; il l'est à 0,5 l/ha utilisé en combinaison avec un autre produit.

Ne pas utiliser le trinexapac-ethyl en production de semences de colza.

(d) : 1-2 applications avec un intervalle de 14 jours.

(*) ZT indiquée dans l'acte d'agrément (sur Phytoweb) : Zone tampon avec technique classique. En RW, adapter les largeurs en fonction de la présence d'un cours d'eau (**6 m minimum en RW**), d'un fossé,... et en fonction des jets utilisés (cfr. page suivante).

(**) DAR : Délai avant récolte (nombre de jours)

EC= Concentré émulsionnable SL : Concentré mélangeable avec l'eau
--

Remarques sur les régulateurs :

- Les produits **TEBUCUR 250 EW, BUZZ ULTRA, RIZA EC et SPEKFREE**, à base de tébuconazole sont agréés en colza d'hiver uniquement contre les maladies (**fongicides**), avec un effet secondaire contre la verse par réduction de la croissance des tiges.
- Si une application d'un régulateur a été réalisée à l'automne 2018 pour éviter l'élongation des tiges avant l'hiver, ce traitement n'aura pas d'effet régulateur au printemps. Pour respecter la réglementation, si le produit **CARYX** a été utilisé à l'automne à 0,7 l/ha, il peut encore être utilisé au printemps à 0,7 l/ha, car la dose maximale est de 1,4 l/ha pour la culture de colza. S'il a été utilisé à 1,4 l/ha à l'automne (en 1 application ou 2 applications de 0,7 l/ha, avec un intervalle de 15 jours), il ne peut plus être utilisé sur la culture de colza au printemps 2019.

Nouveau en 2019 :

Zones Tampons (=ZT) à respecter en Région wallonne, avec la technique de pulvérisation avec minimum 50 % de réduction de la dérive (obligatoire depuis le 01/01/2019) :

Matière active et concentration	Produits commerciaux	N° agréation	Zone Tampon (acte d'agréation)	1) Le long des cours d'eau, plans d'eau, etc. ZT min = 6 m			2) Le long des fossés de bords de route, des fossés de drainage, etc. ZT min = 1 m		
				Technique de pulvérisation			Technique de pulvérisation		
				50 %	75 %	90 %	50 %	75 %	90 %
Chlorure de mépiquat 210 g/l + metconazole 30 g/l	CARYX	10182P/B	5 m	6 m	6 m	6 m	2 m	2 m	1 m
Tébuconazole 250 g/l	TEBUCO 250	1178P/P	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	TEBUPHYT	1055P/P	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	TEBUSIP	9766P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
Éthéphon 480 g/l	ARVEST	7064P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	CERAFON	9386P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	ETHEFON 480	1040P/P	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	ETHEPHON CLASSIC	9202P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	ETHEPRO	7775P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	FLORDIMEX 480	8678P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
Metconazole 60 g/l	CARAMBA	8883P/B	10 m	6 m	6 m	6 m	5 m	2 m	1 m
	PLEXEO 60	10724P/B	10 m	6 m	6 m	6 m	5 m	2 m	1 m
	SIRENA	10420P/B	10 m	6 m	6 m	6 m	5 m	2 m	1 m
Metconazole 90 g/l	SIMVERIS (New)	10817P/B	5 m	6 m	6 m	6 m	2 m	2 m	1 m
Trinexapac-ethyl 250 g/l	MODDUS (c)	9201P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	NEXT (New)	10784P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
	SCITEC	9768P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m
Chlorure de mépiquat 305 g/l + éthéphon 155 g/l	TERPAL	9286P/B	1 m	6 m	6 m	6 m	1 m	1 m	1 m

Le traitement régulateur est souvent considéré comme une assurance contre la verse. Il est intéressant de laisser une zone non traitée pour voir le comportement de la variété dans le champ. Cela permet de mieux connaître les variétés dans la pratique, en complément de ce qui est observé dans les essais.

Pour tout renseignement complémentaire, l'A.P.P.O. reste à votre disposition. Pour l'A.P.P.O., Ir. VERHAEGHE-CARTRYSSE Ch.



Avec le soutien financier de la
DGARNE de la RW –
Recherche et Développement–
Centre Pilote CePiCOP

